



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

***Rendre la Terre habitable aujourd'hui,
et aussi demain***

Donation de le Court (chercheur en architecture, UCL)

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection Connaissance et engagement publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Table des matières

Résumé	4
Cela nous concerne tous.....	6
Tenus à l'écart.....	7
Exclus.....	10
Aujourd'hui, et demain.....	11

Résumé

L'analyse interroge la notion de développement durable qui tend à s'imposer dans de nombreux domaines de l'activité humaine. Elle soulève la question de la place des plus pauvres dans ce mouvement général.

Dans un premier temps, cette analyse établit que les défis du réchauffement climatique concernent potentiellement tous les hommes, mais que les conséquences attendues, les responsabilités et les moyens d'action ne sont pas partagés par tous de la même manière.

Ensuite, l'analyse fait part de craintes quant à la place des plus pauvres : vont-ils être mis à l'écart du développement durable, désignés comme ceux qui ne participent pas à l'effort commun, voire sciemment exclus sous le prétexte de la lutte contre le réchauffement climatique ?

Enfin, le souhait que tous puissent être acteurs dans la problématique est formulé : les pauvres sont des membres à part entière de la société, ils ne doivent pas être des boucs émissaires ou des gens écartés des affaires publiques, mais des partenaires pour construire un monde pour tous et avec tous, aujourd'hui comme demain.

Cette analyse a été rédigée à partir de documents de référence, de réflexions nées à l'écoute de l'université populaire du mouvement ATD Quart Monde et de références issues de l'architecture contemporaine.

Depuis deux ans environ, un sujet s'est imposé dans l'opinion publique comme incontournable : celui du développement durable. D'abord vaguement suspicieuse, l'opinion est devenue convaincue de la gravité du problème dit du « réchauffement climatique » et une série de mesures dans de très nombreux domaines a été motivée par cette prise de conscience devenue mot d'ordre.

Nous partons de l'hypothèse que ce réchauffement est scientifiquement avéré et qu'il convient de réagir face à cette situation. Nous examinerons cependant certaines conséquences sociales des mises en œuvre de ce nouveau paradigme climatique. C'est la place des plus pauvres dans ce qui devrait être un basculement de société qui sera interrogée dans cette analyse.

Cela nous concerne tous

Ce qui fait le succès et la force de la problématique du « réchauffement climatique » est qu'a priori elle concerne tout le monde : nul ne peut échapper à des variations importantes de climat.

Cependant, à y regarder de plus près, tous ne sont pas égaux devant ce réchauffement : les scientifiques prédisent des conséquences bien plus graves pour certaines régions du monde que pour d'autres. On parle ainsi de diminution des ressources en eau dans les régions tropicales et subtropicales, d'extension des zones touchées par des maladies tropicales, ... tandis que nos contrées verront peut-être des hivers plus pluvieux et des étés plus secs. Dans la manière dont il frappera, le réchauffement ne sera pas égal pour tous¹.

A bien y réfléchir, tous les humains ne sont pas égaux non plus dans les causes de ce phénomène : les sociétés occidentales, hautement industrialisées, motorisées, ... ont une part plus importante de responsabilité dans l'actuelle observation des dérèglements climatiques. L'empreinte écologique moyenne² d'un Européen est environ quatre fois plus élevée que celle d'un Asiatique ou d'un Africain³ (dans l'état actuel du monde en tous les cas). Le mode de vie « occidental » est davantage responsable des changements environnementaux.

On distinguera encore parmi les « occidentaux » d'importantes différences entre ceux qui ont un pouvoir d'achat suffisant que pour se permettre de consommer des produits hautement énergivores (voitures puissantes, voyages en avion, ...), et les autres. Nous reviendrons ci-dessous sur cette distinction.

Les rapports scientifiques prévoient donc qu'au niveau mondial, ceux qui n'y sont pas pour grand-chose vont le plus pâtir de la situation.

Dans les solutions que l'Homme invente pour lutter contre sa propre machine à dérégler le climat, tous non plus ne sont pas sur un pied d'égalité. Certains peuvent se permettre de « consommer durable » (malgré l'antinomie de cette expression), tandis que d'autres n'ont pas les moyens matériels de le faire (tout le monde ne peut pas remplacer ses ampoules, sa voiture et son frigo du jour au lendemain).

Même si tous ne sont pas concernés de la même manière, tous le sont néanmoins : le développement durable devrait donc être l'occasion d'une mobilisation commune autour d'un projet commun.

¹ On lira à ce propos l'article de Jean-Pascal van Ypersele, membre du GIEC, intitulé *L'injustice fondamentale des changements climatiques* et disponible sur le site de « Climat et Justice sociale », cf. <http://www.climatetjusticesociale.be/spip.php?article26>

² On se reportera pour ce concept d'empreinte écologique à la description qui en est faite dans l'étude de Géraldine Guesdon intitulée *L'empreinte écologique au service des réserves de biosphère urbaine*, disponible sur le site de l'Unesco, <http://www.unesco.org/mab/ecosyst/urban/doc/empreinte.pdf>, ou encore à la brochure éditée par le WWF *Empreinte écologique, France et Belgique, Supplément au rapport Planète vivante 2008*, WWF-France et WWF-Belgique, octobre 2008.

³ Guesdon, op. cit., p.14

Alors que la misère peut être considéré par certains comme le problème des autres qu'on ne veut pas voir, les problèmes climatiques planétaires sont par la force des choses l'affaire de tous.

Pour faire du développement durable un projet commun, un projet de tous pour tous et avec tous, on ne peut pas se limiter à apporter au mode de production occidental (devenu mondial ou en passe de le devenir) quelques aménagements à la marge. Nombre d'opérations ainsi menées sous la bannière de la « durabilité », usent de cette dernière comme d'un argument cosmétique et entretiennent in fine l'idée d'une croissance économique sans faille qui puisse être modulée par quelques améliorations technologiques.

Ce que ces solutions feignent d'ignorer, c'est que le système lui-même mériterait d'être modifié, et non perpétué moyennant quelques ajustements, et ceci pour au moins deux raisons. La première raison concerne le développement durable lui-même : il est paradoxal de continuer à promouvoir un système basé sur les production et consommation de masse et la croissance du volume économique quand le constat initial incite à économiser l'énergie et les ressources naturelles. D'accord, on peut consommer mieux, mais il faut aussi cesser de croire qu'on peut toujours consommer plus⁴ (certains avancent l'hypothèse d'une décroissance). La deuxième raison touche au combat contre la misère : le système actuel produit de la pauvreté, ou à tout le moins il n'est pas capable d'en venir à bout. Il donne le pouvoir aux mêmes qui assurent ainsi le profit des mêmes. Alors qu'une occasion nous est donnée de changer en profondeur l'organisation de notre société, il serait désespérant de maintenir un tel système qui rend les inégalités durables. On est toujours timoré à l'idée de remettre en cause notre système d'organisation socio-économique par crainte de catastrophe, mais pour ceux qui sont mal logés (trois millions en France⁵), l'urgence et la catastrophe sont là.

De cette introduction à vaste spectre, nous retiendrons que le développement durable n'est pas une affaire simple, mais que s'il consiste à perpétuer un système qui produit de la misère, il fait fausse route. D'une manière plus précise, des craintes se font jour : que la mobilisation nécessitée par la lutte contre le réchauffement climatique soit le théâtre d'une mise à l'écart ou d'une exclusion supplémentaire de ceux qui sont déjà exclus.

Tenus à l'écart

Certaines mesures prises sous l'étendard « développement durable » s'avèrent dans la pratique facteur de discrimination.

Prenons le cas du développement durable dans la rénovation ou la construction de logements, où les systèmes se multiplient pour réduire la consommation énergétique des bâtiments : isolation plus épaisse et/ou plus performante, échangeurs de chaleur, exploitation des principes de masse thermique, etc. ...

Il est illusoire d'imaginer que ceux qui se battent avec un budget très serré puissent engager de l'argent dans des investissements pour placer dans leur logement une meilleure isolation ou installer des panneaux solaires sur leur toit. Comme entendu dans une université populaire ATD Quart Monde, « Les économies [d'énergie et sur les factures], c'est pas pour les pauvres. » Ils peuvent toujours tenter de l'exiger de leurs propriétaires, mais si ceux-ci ne paient pas les factures d'énergie, quelle chance a cette démarche d'aboutir ? En 2001, la Belgique comptait 68 % de propriétaires⁶. La question est de savoir pour les 32 % de locataires ce qui motivera les propriétaires à prendre des

⁴ On se reportera à l'article de Paul-Marie Boulanger, intitulé *Consommer mieux, autrement, moins*, paru dans La Libre Belgique du 16 avril 2008.

⁵ Cf. les chiffres de la Fondation Abbé Pierre, http://www.fondation-abbe-pierre.fr/_pdf/rml_chiffres.pdf

⁶ Cf. art. 23, dossier trimestriel du RBDH, n°31, Bruxelles, deuxième trimestre 2008, p. 12

mesures de réduction des charges, spécialement quand aucune augmentation de loyer pour rentabiliser l'investissement ne semble possible (cas des locataires pauvres). A l'aspect pécuniaire s'ajoute simplement le fait que le locataire n'a souvent pas les cartes en main, la mainmise sur le devenir du logement pour le penser dans la longueur, et que les exclus souffrent de surcroît d'une incertitude sur leurs conditions de vie qui rend le long terme difficile.

Cette question du développement durable repose alors durement celle des inégalités sociales. La mobilisation autour de ce thème sera-t-elle l'occasion d'un projet de société commun ou une occasion manquée dont la conséquence sera d'encre plus tenir à l'écart ceux qui l'étaient déjà ? Qu'est-ce qui va motiver les propriétaires privés et publics à engager les logements des plus pauvres dans la marche des économies d'énergie ? Outre ses primes à l'isolation destinées au plus grand nombre, le pouvoir public va-t-il faire le choix d'inclure les plus faibles ?

Faute d'une participation à la lutte contre le réchauffement climatique, outre le sentiment d'être tenus à l'écart d'un problème d'échelle planétaire, les pauvres devront en supporter les conséquences : reproches de polluer alors qu'ils sont impuissants, charges énergétiques élevées, santé défaillante s'ils n'ont pas les moyens de chauffer efficacement leur logement, ...

Par manque de moyens, les plus pauvres pourraient être écartés des possibilités d'économiser de l'énergie, alors que ce sont eux qui en auraient le plus besoin pour soulager le budget de leur ménage. Ils risquent en plus d'être stigmatisés comme mauvais citoyens qui ne participent pas à l'effort planétaire d'économie d'énergie.

Pourtant, si on se détache des logiques d'investissement⁷, des solutions émergent et elles permettent davantage que de simples réductions de charges. Des exemples nous montrent que des interventions sur le bâti dans une perspective d'économie énergétique peut être l'occasion d'un véritable mieux-vivre pour les habitants. De façon à ce que les considérations de développement durable ne soient pas de pures opérations techniques qui se jouent entre un bâtiment et son environnement sans que l'homme n'y ait de place.

Les architectes Frédéric Druot, Lacaton & Vassal ont réaménagé une tour de logements à Paris (Bois-le-Prêtre, 17^{ème} arrondissement)⁸. Les objectifs fixés l'étaient clairement en termes d'économies d'énergie⁹. Les architectes, plutôt que de se ruer sur des solutions courantes comme une démolition du bâtiment ou une opération technique qui consiste à plaquer des épaisseurs d'isolant, ont préféré profiter de l'intervention sur la tour pour lui donner un surcroît de qualité de vie.

Par l'ajout de jardins d'hiver et de balcons à l'extérieur des appartements, plaqués sur la façade, les habitants gagnent en énergie (exploitation du principe de captation passive d'énergie qui devrait réduire de 50 % la consommation pour le chauffage¹⁰) en surface d'espaces habitables, en vie de famille, en lumière (ouverture de grandes baies sur ces nouveaux jardins d'hiver), en possibilité d'accueillir des invités, en espace d'articulation au monde extérieur, ...

Un souci majeur des architectes était de ne pas démolir l'existant (démarche de non-destruction qui est écologiquement avantageuse), mais plutôt de prolonger ce que l'existant permettait (adjonction de jardins d'hiver), et ce dans le but de ne pas déraciner les gens, de faire en sorte qu'ils puissent

⁷ En toute logique, l'Etat aurait plutôt intérêt dans ses logements à réduire la part des charges pour s'assurer que les loyers soient payés et pour éviter que les populations les plus fragiles ne tombent dans d'impossibles situations qui seront coûteuses à gérer pour le pouvoir public.

⁸ Pour une présentation plus détaillée de ce projet et des intentions qui ont présidé à sa réalisation, voir [FERRIER Jacques (sous la direction de), *Architecture = durable*, Editions du Pavillon de l'Arsenal, Editions A & J Picard, Juin 2008] .

⁹ Notons que l'OPAC de Paris, maître d'ouvrage, a fait le choix d'inclure les habitants de la tour dans la marche du développement durable.

¹⁰ C'est du moins ce qui est avancé dans l'ouvrage [FERRIER Jacques (sous la direction de), *Architecture = durable*] susmentionné.

retrouver leur chez eux, simplement agrandi. La surface habitable a été accrue sans augmentation de loyer. Ce soin de l'habitant, de l'habitat, à partir d'exigences techniques, mais les dépassant, dénote une volonté d'un développement durable qui soit un bénéfice pour tous, y compris et avant tout pour le locataire. Cela peut donner aux habitants un logement techniquement efficace¹¹, mais aussi une plus-value sociale.

Ce projet n'est pas un cas isolé dans l'esprit des architectes qui l'ont porté. Lancés dans cette optique, ils ont repéré une cinquantaine de sites de logements à Paris qui pourraient faire l'objet de projets dans la même veine : partir de ce qui existe déjà, exploiter un potentiel, reprendre le cours des choses pour le poursuivre et donner aux habitants un surcroît de qualité de vie, en plus d'un confort thermique économe.

Ces architectes ne sont pas seuls. D'autres projets sont nés çà et là autour de préoccupations semblables, voire qui laissent encore plus de place aux habitants car ils en font de véritables acteurs, des participants. Un jardin public du 18^{ème} arrondissement, toujours à Paris, constitue un cas intéressant à ce propos.

Les jardins d'Eole, le nom que porte ce jardin public dessiné par le paysagiste Michel Corajoud, allient des préoccupations de biodiversité, de triage des déchets, de gestion écologique, ... à une forte préoccupation pour les usagers du parc dans un quartier réputé difficile. Ce jardin rend même possible en pleine ville une implication des habitants dans le travail de la terre via les jardins partagés (jardins potagers cultivés par des habitants). Il s'inscrit donc dans une optique durable.

Durant la conception du projet, qui est au départ issu d'une demande des habitants, des équipes ont tenté de se mettre à l'écoute des futurs usagers du parc, de leurs besoins, de leurs envies, ... Il s'agissait donc de ne plus « choisir à la place de », de « choisir pour », mais de considérer des familles, des associations, ... comme des acteurs reconnus dans leurs demandes et leur savoir d'expérience (leur connaissance du quartier utilisée pour imaginer avec eux un nouveau lieu). Le travail des sociologues et la pratique spatiale des architectes se sont donc mis en lien direct avec les humains qui vont habiter ce jardin public, c'est-à-dire, ce jardin destiné à tous ceux qui n'en ont pas. Et, de ce processus, est né un projet qui permet à diverses activités de se côtoyer et de donner à chacun une dignité.

Bien sûr, l'expérience n'a pas pu être optimale (comment écouter tout le monde, comment faire la synthèse de ce qu'on entend, comment laisser de la marge à ce qu'on n'a pas encore imaginé, ou à celui qu'on n'avait pas envisagé comme futur usager, comment ne pas privilégier certaines demandes par rapport à d'autres), mais elle démontre une volonté de prendre au sérieux ceux qui vivent dans un quartier a priori de relégation : ils ont le droit d'être entendus, et non pas d'être décidés.

Un terrain vague au cœur d'un quartier dévalorisé a été transformé en un espace où différents groupes de la population peuvent jouir d'un parc et y trouver des dispositifs leur permettant de déployer leurs activités (promenade, repos, sport, jardinage, ...). Les ambitions environnementales ne se sont pas perdues dans des morceaux de bravoure botaniques ou esthétiques, mais ont été guidées par l'habitation de l'homme : là où il y avait un terrain vague, des êtres humains peuvent désormais être reçus et valorisés dans leurs activités.

Ces projets nous donnent des raisons de croire qu'un autre « développement durable » est possible, loin des seuls ajustements technologiques. Un développement qui mise sur l'homme comme condition de la durabilité.

¹¹ Cf. article *Le logement des plus pauvres : techniquement, socialement, symboliquement*, paru sur le site d'éducation permanente d'ATD Quart Monde, <http://www.atd-quartmonde.be/Liste-des-publications.html>

Exclus

On a vu comment la logique économique, qui raisonne en termes d'investissements et de retours sur investissement, pouvait tenir à l'écart ceux qui n'intéressent pas l'économie. Penser le développement durable uniquement selon les termes de l'économie de marché menace sa dimension de lutte collective, et probablement ses objectifs globaux. On ne peut pas faire une révolution pour tous sans que chacun ne participe, sans qu'elle ne soit « avec tous ».

Au-delà même de cette mise à l'écart, un autre risque survient : celui d'user du développement durable comme d'un prétexte pour exclure encore davantage ceux qui le sont déjà.

L'histoire nous a appris que sous de très valables alibis, les classes dirigeantes de la société poursuivent parfois de moins louables intentions. Au nom de l'hygiénisme, des quartiers entiers de Bruxelles ont été détruits et de nombreux pauvres chassés (dont l'exemple fameux de la construction du Palais de Justice de Bruxelles). La question des impasses où les conditions de vie n'étaient en effet pas acceptables, a servi de prétexte à une reprise en main d'une part du territoire par les couches aisées de la population.

Dans ces opérations, les pauvres sont toujours accusés d'un mal que l'intérêt supérieur se doit de combattre (par exemple, l'insalubrité associée aux impasses est un foyer pour des épidémies qui menacent tout le monde). Il ne s'agit pas tant d'une question technique dont les pauvres devraient par la force des choses payer les pots cassés, il s'agit d'une véritable opération de déconsidération : les pauvres sont désignés comme la source de la malpropreté, des maladies, de la pollution, ... Etait-ce par choix ou par goût que les ouvriers logeaient dans des impasses insalubres ? Non, c'était parce que la société, celle-là même qui les accusait et les condamnait à l'exil hors de leurs quartiers, ne leur permettait pas d'accéder à un logement digne.

On signalera aussi les effets pervers des programmes contemporains de rénovation urbaine des quartiers en difficulté : un coup de frais donné à un quartier peut attirer des populations plus aisées, dont le pouvoir d'achat supérieur fait augmenter les loyers et chasse les habitants initiaux aux revenus plus modestes. Parfois, le but plus ou moins avoué des pouvoirs publics qui pilotent ces rénovations urbaines est d'attirer des ménages imposables et de se débarrasser de ceux qui ne payent pas d'impôts. Mais bien sûr, on donnera un caractère durable au projet de quartier pour légitimer l'opération¹².

Le risque est donc que le développement durable serve d'intérêt supérieur au nom duquel on puisse creuser encore plus les exclusions qui existent. Le jour où l'on interdira les véhicules les plus polluants, ceux qui risquent d'en pâtir, ce sont ceux qui ont besoin d'une voiture mais n'ont pas les moyens d'en acheter une nouvelle (opération en soi très coûteuse en énergie, puisqu'on estime qu'un véhicule automobile consomme trois fois plus d'énergie à sa construction que durant son utilisation¹³). On exclura donc ceux qui ont eu le comportement le plus environnemental sur le long terme (ne pas changer trop souvent de voitures) sous le faux prétexte du bien commun et de l'intérêt général (voiture trop vieille, trop polluante), du combat dont les classes dirigeantes ont pris le contrôle.

¹² On lit dans l'étude de Matthieu Van Crielingen, chercheur à l'ULB, intitulée *Que deviennent les quartiers centraux à Bruxelles ? : « Y attirer ce type de ménages, à la fois contribuables et électeurs, constitue une priorité politique à Bruxelles. Celle-ci est communément légitimée en regard de valeurs telles que la mixité et la cohésion sociales, le développement durable, l'amélioration de l'image de marque de la ville ou la préservation du patrimoine. »*. Etude publiée dans *Brussels Studies*, n°1, décembre 2006, et disponible à l'adresse http://www.brusselsstudies.be/PDF/FR_27_BS1_francais.pdf

¹³ Cf. l'étude suisse *Consommation respectueuse de l'environnement*, Office fédéral de l'environnement, Berne, 2006, p. 41, disponible sur <http://www.bafu.admin.ch/php/modules/shop/files/pdf/phpBium8R.pdf>

Le coût de l'énergie constitue un autre cas évident. On pourrait se réjouir, dans une optique de développement durable, d'un prix élevé de l'énergie. En effet, l'énergie chère incitera les consommateurs à en faire un usage mesuré. Mais pour les familles pauvres, il s'agit d'un problème insurmontable qui entame leur capacité à mener une vie digne. La seule manière de lutter contre le réchauffement climatique est-elle d'enfoncer dans de difficultés supplémentaires ceux qui les connaissent déjà ? Le développement durable est trop important pour qu'il puisse être détourné pour creuser de la misère.

Le danger de l'exclusion légitimée par le développement durable est à l'encontre même de tout projet collectif. Le détournement d'un projet aussi ambitieux que la lutte contre le réchauffement climatique de son attention pour l'homme, par et pour tous les hommes, est la menace que l'on se doit de pointer.

Aujourd'hui, et demain

A l'instar des exemples architecturaux, le projet installe les hommes dans un développement à venir. Celui-ci doit aujourd'hui prendre la qualification de « durable » ; il faut assurer les conditions pour que notre développement puisse durer. Les personnes qui vivent l'expérience de la pauvreté sont souvent dépossédées de projet pour elles-mêmes, le développement durable est donc un horizon invisible pour qui vit dans la précarité.

Censé concerner tout le monde, le développement durable voit parfois se développer en son nom des mises à l'écart ou de véritables exclusions. Ceux qui souffrent de la misère n'ont pas besoin de ces oppositions supplémentaires. Les pauvres ne sont pas contre le développement durable, il est injuste de jouer le développement durable contre eux. Ils ont au contraire l'impérieux besoin d'être participant d'un projet de société, d'être reconnus comme des éléments de la mobilisation globale.

Si l'objectif du développement durable est souvent exprimé comme « rendre la Terre habitable pour nos enfants », il faut prendre garde à ce que ce ne soient pas les enfants des uns, à l'exclusion de ceux des autres. Les inégalités ne peuvent être maintenues, sous quelque prétexte que ce soit.

Et ce combat contre la misère commence aujourd'hui : la perspective du long terme ne peut pas masquer l'urgence du court terme (combien de droits fondamentaux encore non respectés ?). Il commence aujourd'hui avec le concours des premiers concernés, les pauvres, qui ont la meilleure connaissance de leur situation.

Le mot d'ordre devrait donc être énoncé comme suit : rendre la Terre habitable aujourd'hui (pour tous et avec tous), et bien sûr encore demain.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2008